

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2024

N° d'ordre : DEL 33-10-2024

Objet de la délibération :  
Création d'un Périmètre délimité des  
Abords des monuments historiques

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 19

Pouvoirs : 4

Votants : 23

Date de la convocation :  
01/10/2024

Date de publication en ligne :  
15/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit octobre à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : Jean-François SIRET, Claire AGUILLON, Jean-François DELARUE, Daniel COQUELLE, Béatrice HONDARRAGUE, Laurent ALLEAUME, Alain LELARGE, Christiane CHILLAN, Thierry PARNOT, Francine JACQUET, Sylvie DESAGE, Sindy ABGUILLERM, Arnaud JULIEN, Estelle THIERCELIN, Tristan PIOLI, Jean-Marc BENTOURE, Thierry GUEFFIER, Gaëlle LAME, Steven AUBOIS.

Absents excusés : Clarisse CHALARD qui donne pouvoir à Laurent ALLEAUME, Adeline LE, qui donne pouvoir à Estelle THIERCELIN, Laurence ROQUES, qui donne pouvoir à Thierry PARNOT, Francine BERTRAND qui donne pouvoir à Steven AUBOIS.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Jean-Marc BENTOURE

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),  
VU le Code de l'Urbanisme,  
VU le Code du Patrimoine, et en particulier son article R. 621-93 relatif à la création du Périmètre délimité des Abords,  
VU la délibération n° DEL 03-01-2024 en date du 30 janvier 2024 relative à l'arrêt du projet de PDA pour être soumis à enquête publique,  
VU l'arrêté n° 115/05/2024 relatif à l'ouverture de l'enquête publique unique,  
VU le rapport du commissaire enquêteur joint à la présente délibération, ainsi que les avis des personnes publiques associées,  
CONSIDÉRANT l'avis de la Commission urbanisme en date du 10 septembre 2024,  
CONSIDÉRANT la bonne information de la Commune d'Ablis, propriétaire unique des monuments historiques recensés sur le territoire,  
ENTENDU l'exposé de M. DELARUE, rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la MAJORITE de ses membres présents ou représentés (CONTRE : Steven AUBOIS, Francine BERTRAND, ABSTENTION : Thierry GUEFFIER, Gaëlle LAME).

DONNE un avis favorable à la création du Périmètre délimité des Abords, tel que présenté à l'enquête publique.  
ENJOINT M. le Maire à transmettre au Préfet copie de cette délibération,

Le Maire  
Jean-François SIRET



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).